N° 1694 VENDREDI 15 JANVIER 1869 13me année

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50 — » » six mois 14 » » — » » un an 25 » »

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abreuvoir, 25 (coin de la rue Nain).

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées *avant midi* le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-BULLIER et Cie, 20, rue de la Bourse.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS-LAFFITE BULLIER et Cie pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX, 14 JANVIER 1869.

Bulletin politique.

D'après les avis qui nous parviennent, la seconde réunion de la conférence aurait eu lieu simplement pour la form. Pour reprendre effectivement leurs travaux, les plénipotentiaires attendraient la réponse du cabinet d'Athènes à la dépêche de M. Rhangabé, sur la question de savoir si l'honorable diplomate est autorisé à siéger avec voix simplement consultative.

Le bruit courait hier à Paris que le gouvernement du roi Georges insistait sur la demande faite par son représentant de siéger dans le congrès au même titre que ses collègues. La nouvelle n'a pas encore reçu de confirmation ; mais elle ne manque pas de probabilité.

Dès lors, il faudra tenir la conférence pour ajournée, sinon pour terminée. En effet, les résolutions qu'elle prendrait en l'absence du représentant de la Grèce, deviendraient un jugement au lieu d'être un arbitrage. Ce n'est point dans ce but que la conférence s'est assemblée.

On ne saurait présager dès aujourd'hui ce qu'il adviendrait dans ce cas.

La *Presse* annonce que la Russie a conseillé à la Grèce de céder. Elle ajoute que l'existence du cabinet Bulgaris est menacée ; et que probablement M. Rangabé sera appelé à former un nouveau cabinet.

Le *Morgen-Post* apprend qu'aux termes d'une dépêche du comte de Wimpssen, ambassadeur d'Autriche à Berlin, au comte de Beust, M. de Bismark aurait déclaré que la retraite de M. de Beust est une nécessité pour la Prusse, et que si M. de Beust demeure à son poste, l'Autriche doit s'attendre à des actes sérieux de la part de la Prusse.

J. REBOUX.

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT.

Tous nos lecteurs connaissent, au moins de nom, la *ligue* dite *de l'enseignement*, association maçonnique qui a pour but la propagation de l'enseignement en dehors de toute influence religieuse, quelle qu'elle soit. En sorte que cette association veut entreprendre l'enseignement en en retranchant la connaissance la plus importante la plus indispensable, la religion. On le voit, un pareil système ne tend à rien moins qu'à faire de nos enfants des athées et des matérialistes. C'est ce que fait fort bien ressortir Mgr Dupanloup dans une lettre qu'il vient de publier et dont nous croyons devoir reproduire quelques extraits :

L'éloquent prélat recherche tout d'abord l'origine de la ligue et il s'exprime ainsi :

» Cette Ligue, que Mgr l'évêque de Metz a dénoncée l'année dernière dans un courageux mandement, a été importée de Belgique en France par les francs-maçons et les solidaires ; et maintenant, avec toute l'ardeur d'une propagande, elle fonde des bibliothèques et des cours pour les hommes, pour les femmes, pour les jeunes filles, pour les enfants, dans les mairies et ailleurs.

» Son origine maçonnique aurait dû suffire à révéler la pensée et le but ; car le fondateur, M. Jean Macé, est un franc-maçon — dont le nom d'ailleurs se retrouve avec tous les noms francs-maçons et saint-simoniens qui se lisent parmi les fondateurs et patrons des « écoles » anti chrétiennes de Paris que j'ai signalées naguère : — « Il n'est pas douteux, » écrit Mgr de Metz, « que » cette Ligue se rattache par son inspi- » ration, son esprit, et son principal fon- » dateur ou organisateur, à une ligue » semblable, créée, il y a quelques an- » nées, en Belgique, à l'usage des soli- » daires, et introduite ou essayée en » Alsace en 1866 (1). »

. . . . . .

— Sur quel principe repose-t-elle ?

Elle repose, qu'on le remarque bien, sur ce principe, que désormais la religion doit être exclue définitivement de l'éducation du peuple : « On ne s'occupera, dit l'art. 3 des statuts de cette Ligue, ni de politique, ni « de religion. » Soit pour la politique, messieurs ; nous la bannissons nous-mêmes de nos écoles ; mais la Religion ? On ne traite pas, en fait d'enseignement et d'éducation morale, la religion comme la politique. La Religion a sa place nécessaire là ; l'en exclure, c'est la supprimer.

» C'est du reste ce que vous voulez, et ce que les francs-maçons, dans leurs journaux, veulent et disent nettement. La religion est formellement bannie de l'éducation par ces nouveaux éducateurs, non-seulement comme superflue, mais encore comme incapable de donner une base à la morale, comme, « inutile, disent-ils, pour discipliner les enfants. et » même, à un certain point de vue, « susceptible de » les conduire à l'abandon de toute mo- » rale. » Donc, concluent-ils, il est urgent « d'y renoncer » Nous enseignerons les droits et les devoirs au nom de la liberté, de la conscience, de la raison, et encore au nom de la solidarité (2).

» Tel est donc le sens de cette formule en apparence inoffensive, mais inventée pour rallier le plus d'adhérents possible, et écrite dans les statuts de la Ligue de l'enseignements : « On ne s'occupera pas de religion ; » et voilà pourquoi on a fondé cette ligue, et voilà pourquoi on l'apporte chez nous.

. . . . . .

» Tel est donc l'enseignement pour lequel on se ligue : c'est l'enseignement séparé de la religion, c'est la religion supprimée de l'éducation et chassée des écoles ; c'est le peuple élevé sans religion ; c'est la morale sans religion, la morale indépendante : En un mot, c'est, sous le mensonge d'une neutralité hypocrite, la ruine pratique de la religion.

. . . . . .

» Et quand les peuples en seront venus là, que feront-ils, messieurs ? Le voici :

» Je lisais, il y a peu de jours, un document, — comme il en paraît trop depuis quelques années, — une lettre adressée aux ouvriers d'Espagne par l'*Association internationale des Travailleurs*, — association qui proclame aussi que la religion ne doit plus avoir de place dans l'éducation du peuple : « N'oubliez jamais, disaient les ouvriers de l'Association internationale à leurs frères d'Espagne, n'oubliez jamais que les armées permanentes, les généraux, le clergé, la bourgeoisie, sont les ennemis naturels et invincibles du peuple. » Et un peu plus loin : « Le peuple ne doit plus faire de révolution que contre l'ordre social actuel tout entier. »

» Ainsi : « Naître, vivre et mourir sans religion, » et ne plus faire de révolution que contre l'ordre social actuel tout entier, » tel est le programme.

» Devant de telles déclarations, on conçoit que l'empereur ait dit récemment : « Les félicitations du clergé me touchent toujours profondément. On peut voir par ce qui se passe combien il est *indispensables d'affirmer les grands principes du Christianisme*, qui nous enseignent la vertu *pour bien vivre* et l'immortalité *pour bien mourir*. »

» Certes, ces paroles sont nobles, et dignes du souverain d'une grande nation chrétienne.

» Mais quel malheur qu'à côté de telles paroles, d'autres prononcent, sans être démentis, des paroles si contradictoires. Bossuet déplorait autrefois le sort des princes, qui trop souvent ignorent ce qu'ils devraient savoir. Pour moi, je dis, dans le même sentiment, quelle compassion ne méritent pas les souverains, condamnés à se voir trompés dans leurs religieuses intentions, et à trouver parfois à leur service des hommes qui ont la hardiesse d'insulter leur maître, en prétendant que ses actes démentent à ce point ses paroles, et d'écrire ce que voici :

« En confiant l'éducation du peuple à un homme affranchi *de toutes les superstitions régnantes*, l'empereur a fait un véritable coup d'Etat...

» En choisissant ce libre-penseur, l'empereur a fait acte de haute et intelligente bourgeoisie ; il a implicitement reconnu les droits de la minorité, qui ne doit être ni opprimée ni abêtie par le nombre ; « il » a fait une violence morale à la majorité » de ses électeurs. »

» Ceux qui ont couru au scrutin, » sous la bannière de leurs curés, » pour voter l'infaillibilité d'un homme, n'ont rien à dire, si cet homme, par une heureuse inconséquence, se met un jour en tête de les émanciper et de les « décrasser. »

» M. Duruy a pour adversaires déclarés « ses collègues du ministère, la majorité de la Chambre, la presque unanimité du Sénat, et les trois quarts et demi de la nation, c'est-à-dire tous ceux qui vont à la messe. Pensez-vous que les « bonnes intentions » de l'empereur puissent résister jusqu'au bout à cette pression formidable ?

» Le beau n'est pas d'avoir découvert, choisi et élevé M. Duruy, c'est de le maintenir depuis cinq ans à son poste. (3) »

. . . . . .

» Enfin le programme de l'enseignement a été approuvé provisoirement par M. le préfet de la Moselle, en date du 5 novembre 1867. Et, comme si nous avions un ministre de l'instruction publique pour toucher de près ou de loin à tout ce qui s'entreprend contre la religion, l'autorisation définitive a été donnée par lui le 4 décembre (4).

» Et je lis dans la *Revue de l'instruction publique* (5) que de nouvelles autorisations viennent d'être données au « Cercle dieppois » et au « Groupe colmarien. »

» Et enfin, le F.·. Jean Macé, dans un rapport « sur la première année de propagande de la Ligue en France, » nous apprenait que déjà tous les départements français, excepté douze, étaient enrolés dans la Ligue. « et c'est ainsi, dit Jean » Macé, que la Ligue française finira par » devenir une grande armée. »

J. REBOUX.

(1) Lettre de Mgr de Metz, p. 10.

(2) Le *Monde maçonnique*, octobre 1866 (1866), p. 372.

(3) Cité par l'*Union* du 23 novembre 1868.

(4) *Bulletin de la Ligue*, janvier 1868, p. 9.

(5) No du 24 février.

La liberté de l'enseignement supérieur

Nous lisons dans l'*Union* :

L'*Espérance du Peuple*, de Nantes, nous apporte le texte d'une pétition nouvelle, réclamant la liberté et l'enseignement supérieur.

« Serait-il logique, disent les pétitionnaires, de refuser la liberté et l'enseignement supérieur à une société que l'on reconnaît apte de jouir de la liberté de la tribune, de la presse et de l'association ?

« Notre histoire locale, ajoutent-ils, a conserver le souvenir de l'Université de Nantes, établie au quinzième siècle, et nous ne pensons pas que cette institution ait plus nui à la science et aux études que ne le font, en Angleterre et en Allemagne, les diverses Universités d'où sortent tant de savants illustres dans toutes les branches des sciences humaines et religieuses.

» Aussi avons-nous la confiance que vous voudrez bien accueillir la demande que nous vous adressons de faire rentrer l'enseignement supérieur dans le droit commun, sous la surveillance de l'Etat. Notre pétition n'a pas d'autre objet, et nous espérons que vous voudrez bien la renvoyer à MM. les ministres d'Etat et de l'instruction publique. »

Les premiers noms que nous trouvons au bas de cette pétition méritent d'être connus ; ils représentent l'élite d'une province renommée entre toutes pour ses traditions d'honneur. Ce sont les noms de

---

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 14 JANVIER 1869.

— 8 —

LE TESTAMENT DE MA TANTE

Suite => Voir le *Journal de Roubaix* du 10 Janvier.

Je ne saurais oublier le regard qui accueillit cet acte inqualifiable : C'était tout un poème. Mlle Grisar, très rouge, ouvrit la bouche toute grande, et sa main s'étendit comme pour anathématiser la nièce irrespectueuse. Puis, par un subit effort sur elle-même, elle se calma, serra ses lèvres qui blanchirent, reprit les cartes, et n'accorda plus un coup-d'œil au groupe du piano.

Tout cela me frappa d'une surprise extrême, mais plus encore l'attitude de ma cousine qui n'avait rien vu, absorbée qu'elle était par de plus douces préoccupations.

Un peu de sang à ses joues pâles, les yeux demi clos, comme savourant une intime satisfaction, la tête nonchalamment renversée au dossier de sa chaise antique, Agathe avait perdu tout à coup la raideur qui lui était particulière, et ce je ne sais quoi de correct, de sec, et de cassant qui la distinguait d'une façon assez pénible. Pour la première fois elle paraissait jeune, presque jolie, heureuse, cela se voyait, et aimée... je le devinai bien.

Jacques avait abandonné l'album qu'il feuilletait et penché vers elle, il répétait pour la dixième fois :

— Comme ma mère sera heureuse, elle aura toujours sa petite sœur de charité !

— Et vous ? demandait la voix émue d'Agathe.

— Moi, chère Agathe, je vous consacrerai ma vie.

Elle souriait, et il se rejetait dans la liste inépuisable des promesses et des protestations.

Ce soir là, lorsque nos voisins se furent retirés, ce fut moi qui rangeai la table de jeu et, pour la première fois, conduisis ma tante à son appartement. Ma cousine marchait comme dans un rêve. Mlle Grisar évitait même de la regarder. Une fois seulement, et comme Agathe s'approchait d'elle, elle la repoussa doucement en disant :

— Laissez, il y a trois heures que je me passe de vous : vous m'êtes inutile.

Agathe pâlit subitement et se retira consternée

Nicette s'endormit très-convaincue que toutes ces choses insolites devaient être les indices ordinaires, les préludes d'un mariage, et se demandant si un tel événement pourrait bien lui arriver jamais à elle-même. Elle secoua sa tête rêveuse avec une soudaine émotion.

— Je ne me marierai pas, conclut-elle, en arrêtant au passage une larme qui, je ne sais pourquoi, vint à ses yeux attristés.

Le lendemain, lorsque, suivant ma coutume, je portai dans la chambre de ma tante le plateau qui supportait son déjeuner, je m'arrêtai tout interdite en apercevant ma cousine à genoux devant le lit de Mlle Grisar et cachant sur les couvertures son visage inondé de pleurs.

Après une seconde d'hésitation, je posai le plateau sur une table, près du lit, et me retirai discrètement.

La voix brève de ma tante me fit tressauter :

— Restez, Nicette.

Nicette essaya de protester en montrant du regard la pauvre éplorée dont sa présence pouvait augmenter la confusion ; mais Mlle Séraphine, fronçant légèrement ses épais sourcils blonds, répéta d'un ton péremptoire :

— Restez, Nicette.

Et Nicette, bien malgré elle, resta.

— Voyons, voyons, Agathe, dit ma tante reprenant un entretien si malencontreusement interrompu par mon entrée, vos larmes ne paillieront rien, n'expliqueront rien. Vous avez envers moi les torts les plus graves...

— O ma tante ! essaya de protester ma cousine.

— Je répète : les torts les plus graves. Je spécifie : vous négligez mon service, vous vivez dans les nuages, tout manque autour de moi, et si je n'avais eû Nicette pour vous suppléer...

Agathe releva la tête pour me jeter un mauvais regard.

— Voilà longtemps que cela dure. Je patientais, espérant que ce vent qui soufflait dans votre folle cervelle s'abattrait enfin, et que le calme reparu, vous redeviendriez ce que vous devriez être : j'avais tort. Hier, vous avez mis le comble à votre inimaginable imprudence en passant toute une soirée aussi loin de moi que si cinq cents lieues nous séparaient.

— Mais, ma chère tante...

— Vous n'êtes pas venue une seule fois jusqu'à moi ! J'ai souffert du cœur, j'ai failli suffoquer... Qui a songé à mes pastilles de digitale ? qui m'a apporté mon flacon de sel ? C'est Nicette. Et qui s'est si bien enfoncée dans une conversation, au moins inconséquente, avec M. Delpierre, que ma voix n'a pas été entendue à trois fois différentes ? C'est vous, Agathe, c'est vous... qui récompensez ainsi huit années de soins et de générosité.

— Ma tante, je vous en prie... je ne suis pas ingrate.

— Vous n'êtes pas ingrate ! Qu'êtes-vous donc ? vous... que j'ai ramassée dans la misère ?

A cette question d'une implacable dureté, je vis tressaillir le corps affaissé de ma cousine. Elle redressa son front livide et je vis un éclair jaillir de ses yeux où les larmes se séchèrent.

— Je suis, dit-elle vivement, une pauvre fille assez éprouvée, qui trouve enfin un peu de bonheur et ne veut pas le laisser fuir.

— Ah ! ah ! fit Mlle Séraphine avec une expression cruelle que je ne lui connaissais pas, et quel est ce bonheur s'il-vous-plaît ?

— Ma tante, murmurai-je en joignant les mains, permettez moi de me retirer, je vous en prie.

— Non, restez, répondit-elle, je suis bien aise de vous montrer comment j'accueille les confidences des ingrats.

— Ah !... encore !... murmura Agathe qui crispa nerveusement ses doigts maigres sur les moulures du lit.

— Oui, encore, toujours. Je vous ai prise, comme j'ai pris pris plus tard Nicette, sans parents, sans argent, sans vêtements, sans pain. Je vous ai donné tout cela. Que vous ai-je demandé en échange ? bien peu de chose.

— Ma vie, balbutia Agathe, si bas, que je fus seule à l'entendre.

— Je vous ai donné un peu d'affection, un peu de reconnaissance, quelques soins, et l'attention à vous rendre utile dans ma maison. N'est-ce pas tout ?

Agathe resta silencieuse, mais un soupir contenu gonfla les veines de son cou penché.

Il paraît que c'est trop encore. Oublieuse du passé, insouciante de l'avenir, vous vous négligez niaisement Vous vous jetez, comme une étourdie, dans je ne sais quelle préoccupation qui n'aurait peut-être jamais dû germer dans votre esprit. C'est sans doute ce que vous appelez votre bonheur...

Agathe parut enfin prendre une résolution.

— Ma tante, dit-elle, s'il y a, comme vous le dites, une préoccupation dans mon esprit, elle est très-légitime, et j'espère qu'elle ne vous offensera plus lorsque vous en connaîtrez le motif.

— Dites-le bien vite, alors.

— Jacques Delpierre désire m'épouser et m'a priée d'y consentir.

— Eh bien ! Mais... c'est très-heureux cela. Pour ma part, je n'y vois pas le moindre inconvénient.

E. DE CLUSSY.

(*Revue du Monde catholique.*)

(*La suite au prochain numéro.*)